



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFECTURE DE LA LOZERE

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS



RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS SPECIAL N° 11 / 2008

DELEGATION DE SIGNATURE

ANNÉE : 2008

DIFFUSE LE

3 juillet 2008

Préfecture de la Lozère – 2 rue de la Rovère – 48005 MENDE Cedex
Téléphone : 04.66.49.60.00. – Télécopie : 04.66.49.17.23. – Site Internet : www.lozere.pref.gouv.fr

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS DE LA LOZÈRE

Recueil spécial n° 11 /2008 - délégation de signature

Sommaire

1. Délégation de signature.....	2
1.1. ARRETE du 2 juillet 2008 donnant délégation de signature pour tous les actes se rapportant aux affaires domaniales énumérés à l'arrêté préfectoral n°2008-163-003 du 11 juin 2008	2

1. Délégation de signature

1.1. **ARRETE du 2 juillet 2008 donnant délégation de signature pour tous les actes se rapportant aux affaires domaniales énumérés à l'arrêté préfectoral n°2008-163-003 du 11 juin 2008**

TRESORERIE GENERALE DE LA LOZERE

ARRETE du 2 juillet 2008
donnant délégation de signature pour tous les actes se rapportant aux affaires domaniales
énumérés à l'arrêté préfectoral n°2008-163-003 du 11 juin 2008

Le Trésorier-payeur général du département de la Lozère,

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements, modifié par le décret n° 2005-1621 du 22 décembre 2005 ;

Vu le décret n° 2008-158 du 22 février 2008 relatif à la suppléance des préfets de région et à la délégation de signature des préfets et des hauts-commissaires de la République en Polynésie française et en Nouvelle-Calédonie ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 2008-163-003 du 11 juin 2008 donnant délégation de signature en matière domaniale à Monsieur Didier LALLEMAND, Trésorier-payeur général du département de la Lozère

Arrête :

Art. 1^{er}. - Délégation de signature est donnée par M. Didier LALLEMAND, Trésorier-payeur général du département de la LOZERE, en cas d'absence ou d'empêchement de sa part, aux agents dont les noms suivent, dans la limite de la délégation de signature qu'il a lui-même reçue, en matière domaniale, de Madame Françoise DEBAISIEUX, Préfète de la Lozère :

Corinne FALQUES, Directrice départementale du Trésor public, Fondée de pouvoir ;
Laurent ALAPHILIPPE, Inspecteur principal auditeur du Trésor public ;
Didier PRANLONG, Receveur-percepteur.

Art. 2. – Le Trésorier-payeur général de la LOZERE est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera affiché dans les locaux de la Trésorerie générale et publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Fait à MENDE, le 2 JUILLET 2008

Pour la Préfète et par délégation,
Le Trésorier-payeur général de la
Lozère

Didier LALLEMAND